

Armagh, le 6 juillet 2021

Province de Québec
La Municipalité d'Armagh
Comté de Bellechasse

À une séance régulière du Conseil municipal d'Armagh, Comté de Bellechasse, tenue le sixième jour de juillet deux mille vingt et un à dix-neuf heures trente à l'endroit ordinaire des séances de Conseil.

Conformément aux dispositions du Code municipal du Québec et à laquelle séance sont présents les conseillers : Maxime Bradette, Marie Madeleine Sirois, Robert Gagnon, Gilles Lacroix, formant quorum sous la présidence du maire M. Sarto Roy.

Après avoir constaté qu'il y avait quorum, le maire fait la lecture du projet d'ordre du jour.

Rés.2021-07-01

ORDRE DU JOUR

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Robert Gagnon,

Que l'ordre du jour soit accepté.

- 01- Ouverture.
- 02- Mot de bienvenue du maire.
- 03- Lecture et adoption de l'ordre du jour. **(R)**
- 04- Suivi et adoption du procès-verbal de la séance tenue le 1^{er} juin 2021. **(R)**
- 05- Rapport de dépenses autorisées. **(R)**
- 06- **Période de questions.**
- 07- Voirie :
 - Soumission déposée pour le déneigement des cours municipales. **Sujet reporté.**
 - Embauche d'un travailleur journalier. **(R)**
 - Coupe d'arbres dans l'emprise de la Municipalité le long du 8e rang en face de la propriété du 340, 8e rang. **(R)**
 - Ajustement du prix du bitume – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL). **(R)**
- 08- **Pause de 5 minutes.**
- 09- Mandat pour services professionnels d'ingénierie – France Thibault, ing. Expert conseil. **(R)**
- 10- Demande d'avis auprès de Tremblay Bois, avocats afin d'établir un processus d'échéancier conforme à la loi pour le règlement annuel de taxation. **(R)**
- 11- Loisirs : Achat d'un défibrillateur cardiaque. **(R)**
- 12- Corporation des Loisirs et des parcs d'Armagh – Paiement de facture. **(R)**
- 13- Santé des lacs et de la population. **(R)**
- 14- Appui de la Municipalité auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) - Ministère des transports du Québec. **(R)**
- 15- Remerciements adressés à Mme Stéphane Lachance, députée de Bellechasse. **(R)**
- 16- Période de questions.
- 17- Découverte des restes d'enfants sur les sites des anciens pensionnats autochtones. **(R)**
- 18- Levée de l'assemblée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-07-02

**SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
TENUE LE 1^{ER} JUIN 2021**

Chacun des membres du Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal:

Proposé par le conseiller Maxime Bradette,
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

Que le procès-verbal de la séance du 1^{er} juin 2021 soit accepté tel que rédigé par la secrétaire-trésorière.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-07-03

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES – JUIN 2021

Proposé par le conseiller Robert Gagnon,
Appuyé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,

D'approuver la liste ci-jointe des comptes à payer du mois de juin 2021 pour un montant de 57 946.80 \$:

EXERCICE FINANCIER 2021

BMR AVANTIS LA DURANTAYE	SEMENCE À GAZON - MANCHONS	139,85
BUREAU EN GROS	IMPRIMANTE-USINE FILTRATION	265,87
CANADIAN TIRE	PIÈCE RÉPARER DODGE RAM	275,93
CARRIERES RIVE-SUD INC.	PIERRE ÉCOCENTRE	185,69
CAUCA / EXPERTS EN APPELS D'URGENCE	FRAIS ANNUEL-SYST. ALERTE	421,96
CAUCA / EXPERTS EN APPELS D'URGENCE	MESSAGERIE CELL. -JUIL. À SEP.	386,32
CONSTRUCTION S.R.B.	SCIAGE BORDURE DE BÉTON	1 351,64
CONSTRUCTIONS H.D.F. INC. (LES)	BALAYAGE MÉCANIQUE DES RUES	5 224,46
COOPERATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE	SOUTIEN TECHNIQUE-PERMISS- GÉOM.	1 451,21
COOPERATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE	GÉOMATIQUE-HÉBERGEMENT	813,33
CRÉAPHISTE	JOURNAL DE JUILLET 2021	656,22
EMCO CORPORATION	GRILLE	216,52
EMCO CORPORATION	49 POCHES ASPHALTE FROIDE	487,78
ENTREPRISES CLAUDE CÔTÉ INC. (LES)	FIL SOUTERRAIN TERRAIN LOISIRS	1 552,16
ESCOUADE CANINE MRC 2017	ENTENTE-ESCOUADE CANINE-3 MOIS	972,69
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP. + ANALYSES EAU USÉE	540,38
EUROFINS ENVIRONEX	TRANSP. + ANALYSES EAU POTABLE	154,35
FERME HORTICOLE LAJOIE INC.	FLEURS-ENGRAIS- EMBELLISSEMENT	1 048,52
FILTRUM CONSTRUCTION INC.	MISE AUX NORMES EAU POTABLE	3 572,70
FINANCIERE GM	LOCATION CAMION GMC-JUILLET	784,63
GROUPE AKIFER INC.	PROG. PPASEP-VOLET 2- OUVERTURE	1 126,76
GROUPE CCL	FEUILLES PROCÈS-VERBAUX	244,90
GROUPE LOU TEC INC	CREUSE-TRANCHÉ-TERRAIN BALLE	106,70
GROUPE P.G.F. INC.	AMÉNAGEMENT ÉCOCENTRE	2 797,75
HYDRO-QUEBEC	ÉLECTR. CHALOIS-58 JOURS	27,72

HYDRO-QUEBEC	ÉLECTR. LUMIÈRES DE RUES-31 JO	534,82
HYDRO-QUEBEC	ÉLECTR. CASERNE-58 JOURS	460,06
HYDRO-QUEBEC	ÉLECTR. COMPLEXE-31 JOURS	602,92
HYDRO-QUEBEC	ÉLECTR. USINE ÉPURAT.-31 JOURS	1 373,41
HYDRO-QUEBEC	ÉLECT. USINE FILTRAT. 61 JOURS	2 247,16
INT COMMUNICATION	CONTRAT SERVICE SITE INTERNET	92,41
JACQUES CARON INC.	PAPIER MAINS ET HYGIÉNIQUE	131,29
LUC OUELLET ELECTRIQUE INC.	ÉCLAIRAGE TERRAIN DE BALLE	1 477,92
M.R.C. DE BELLECHASSE	8 TRANSPORT ROLL-OFF	2 400,00
M.R.C. DE BELLECHASSE	FRAIS DOSSIER VENTE POUR TAXE	103,89
M.R.C. DE BELLECHASSE	DÉSINCARCÉRATION-FORMATION	274,19
M.R.C. DE BELLECHASSE	COMPRESSEUR SYS. CASCADE	154,06
MAHEU & MAHEU INC.	SERVICE DE GESTION PARASITAIRE	109,23
MARCHES TRADITION/COTE	EAU + ARTICLES DE NETTOYAGE	44,13
MÉTAL L.P.L. ENR.	POTEAUX+FEUILLES ALUMINIUM	1 736,12
MINISTERE DU REVENU DU QUEBEC	REMISES PROVINCIALES-JUIN 2021	6 220,31
MUNICIPALITE DE SAINTE- EUPHEMIE-SUR-RIVI	ENTRAIDE INCENDIE-16 MAI 2021	107,73
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET JUIN- PARC DES CHUTES	72,38
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET CHALOIS-JUILLET	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET PARC DES CHUTES- JUILL	72,38
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET POSTE DE REFOULEMENT	114,98
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	INTERNET USINE DE FILTRATION	45,94
NOVICOM TECHNOLOGIES INC.	TELEPHONE IP USINE FILTRATION	17,72
PAQUET & FILS LTÉE	ESSENCE VOIRIE-AQUEDUC- ÉGOÛT	699,46
PIECES D'AUTOS G.G.M. INC.	DÉSINFECTANT-+GANTS-COVID	174,60
PIECES D'AUTOS G.G.M. INC.	EMBOUTS-TOURNEVIS	75,88
PIECES D'AUTOS G.G.M. INC.	COUNTER SINC-BOULONS	2,93
PIECES D'AUTOS G.G.M. INC.	ADAPTEUR CAMION DODGE	17,47
PIECES D'AUTOS G.G.M. INC.	PIÈCES POUR GMC ET DODGE RAM	132,87
PIECES D'AUTOS G.G.M. INC.	PIÈCE EPURATION-GANTS- T. JEUX	52,24
PIECES D'AUTOS G.G.M. INC.	20 SACS ABSORBANT	272,26
PURULATOR COURRIER LTEE	TRANSPORT GROUPE CCL	11,82
QUINCAILLERIE DU MASSIF INC.	ESCOMPTE SUR ACHAT DE MAI	- 73,74
QUINCAILLERIE DU MASSIF INC.	TOILETTE-BIDON-ROBINET-PILES	332,93
QUINCAILLERIE DU MASSIF INC.	PIÈCES ARRÊT-BALLE-OUTILS GARA	103,61
QUINCAILLERIE DU MASSIF INC.	TUYAU ARRÊT-BALLES	34,48
RECEVEUR GENERAL CANADA	REMISES FÉDÉRALES DE JUIN 2021	2 133,23
RREM-Q - AON HEWITT	RÉGIME DE PENSION - JUIN 2021	2 613,64
SERRURIER RIVE-SUD INC.	CADENAS-CLÉ-PARC-VOIRIE- LOISIR	769,28

SINTO INC.	LINGETTE NETTOYANTES	146,60
SM-EAU-EXPERT INC.	VALIDATION SOMAEU MARS- AVRIL	308,13
SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	ENVOI DU JOURNAL DE JUILLET	125,33
SOLUTIONS BIZ INC.	8 X DÉSINFECTANT PURELL	165,48
SSQ SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC.	ASSURANCES COLLECTIVES- JUILLET	1 606,40
T Y MOTEURS ENR.	TONDEUSE HT1712	666,84
T Y MOTEURS ENR.	CASQUE-PROTEGE-OREILLE	103,41
TELUS QUEBEC	TÉL+FAX BÂTIMENTS MUNICIPAUX	553,82
TELUS QUEBEC	TÉL+ FAX BÂTIMENTS MUNICIPAUX	553,09
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES	CONTRAT PHOCOP. D.G.	84,81
TRANSPORT BERVON LTEE	AMÉNAGEMENT ÉCOCENTRE	1 057,89
VIDEOTRON LTEE	CELLULAIRES EMPLOYÉS	150,41
VISA DESJARDINS	FRAIS ANNUELS CARTE DE CRÉDIT	60,00

Adopté unanimement par les conseillers.

SOUMISSION REÇUE POUR LE DÉNEIGEMENT DES COURS MUNICIPALES

Sujet reporté ultérieurement.

Rés.2021-07-04

EMBAUCHE D'UN TRAVAILLEUR JOURNALIER

ATTENDU QU'une offre d'emploi a été publié dans le journal l'Armagh'Joie afin de combler un poste temporaire saisonnier au sein de la Municipalité;

ATTENDU QU'en période estivale il y a une surcharge de travaux extérieurs à accomplir;

ATTENDU QUE nos employés municipaux ont du mal à suffire à la tâche afin de rendre nos lieux propres et sécuritaires;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

1⁰ Que ce Conseil embauche M. Anthony Lachance à titre de journalier pour la période estivale afin d'assister les employés municipaux dans leurs tâches usuelles.

2⁰ Que Mme Sylvie Vachon, directrice générale soit autorisée à signer un contrat de travail avec M. Lachance selon les conditions de travail discutées lors de son entrevue.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-07-05

COUPE D'ARBRES DANS L'EMPRISE DE LA MUNICIPALITÉ LE LONG DU 8^e RANG

ATTENDU QUE des arbres ont été plantés dans l'emprise de la Municipalité le long du 8^e rang en face de la propriété du 340 8^e rang;

ATTENDU QUE suite à une rencontre entre la Municipalité et le propriétaire concerné de l'époque, une entente est intervenue satisfaisant les deux parties;

ATTENDU QU'il est bien précisé dans la résolution 2014-06-08 que le propriétaire de l'époque cède à la Municipalité la propriété complète et entière de ses érables au cas où elle devrait procéder à des travaux de réfection et/ou d'entretien dans le fossé et ce, sans être tenue d'obtenir la permission du propriétaire pour couper tout arbre situé dans cette emprise pouvant nuire lors de tels travaux ;

ATTENDU QUE des travaux de drainage sont prévus au cours de l'été dans ce secteur;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par le conseiller Robert Gagnon,

D'autoriser Alain Dubé, directeur des travaux publics à couper la ligne d'érables plantés dans l'emprise de la Municipalité le long du 8^e rang en face de la propriété du 340 8^e rang, en vue d'effectuer des travaux de drainage.

Pour : Marie Madeleine Sirois, Robert Gagnon, Gilles Lacroix
Contre : Maxime Bradette

Adopté majoritairement par les conseillers.

Rés.2021-07-06

**AJUSTEMENT DU PRIX DU BITUME – PROGRAMME AIDE
À LA VOIRIE LOCALE**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Armagh a déposé une demande d'aide financière dans le volet accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE la source de calcul de l'aide financière était l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE selon les modalités du PAVL, les pourcentages d'imprévus des estimations détaillées ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'aide financière maximale;

ATTENDU QUE le prix du bitume est anormalement élevé pour l'été 2021 et que cette hausse ne pouvait être prévue lors du dépôt des demandes d'aide financière;

ATTENDU QUE des ajustements de prix du bitume importants sont à prévoir pour les travaux de pavage réalisés à l'été 2021;

ATTENDU QUE cette situation exceptionnelle pourrait se traduire par des dépassements de coûts par rapport à l'aide financière maximale annoncée;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

Que le Municipalité d'Armagh demande au Ministère des Transports d'ajuster les aides financières maximales afin de couvrir les hausses du prix du bitume et que cette résolution soit transmise à :

1. Ministère des Transports
2. Mme Stéphanie Lachance, Députée de Bellechasse

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-07-07

**MANDAT POUR SERVICES PROFESSIONNELS
D'INGÉNIERIE – FRANCE THIBAUT, ING. EXPERT
CONSEIL**

ATTENDU QUE Mme France Thibault a présenté une nouvelle offre de services professionnels afin de fournir assistance à la municipalité en ingénierie dans différents dossiers tel que : suivi du la programmation de la TECQ, suivi de la mise aux normes de l'usine d'épuration, formulaire de la stratégie d'eau potable etc. ;

ATTENDU QUE des projets sont en développement et nécessiteront des services d'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Maxime Bradette,
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

QUE la municipalité d'Armagh accepte la proposition de France Thibault, ing. Expert Conseil pour de l'assistance en ingénierie municipale pour un montant forfaitaire de 5 000 \$ (taxes en sus) jusqu'à concurrence de 35 heures.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-07-08

**DEMANDE D'AVIS AUPRÈS DE TREMBLAY BOIS,
AVOCATS AFIN D'ÉTABLIR UN PROCESSUS
D'ÉCHÉANCIER CONFORME À LA LOI POUR LE
RÈGLEMENT ANNUEL DE TAXATION**

ATTENDU QUE suite au rapport de l'audit de conformité de la Commission municipale, la municipalité d'Armagh a produit un plan d'actions dans le but de mettre en place des contrôles internes efficaces afin d'assurer le respect des dispositions législatives au processus d'adoption des règlements;

ATTENDU QUE dans son plan d'actions, la Municipalité s'est engagée à obtenir un avis d'un avocat spécialisé en droit municipal afin d'établir un processus d'échéancier conforme à la loi pour l'élaboration du règlement annuel de taxation, en tenant compte des délais inhérents à l'adoption du budget versus la transmission des comptes de taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par le conseiller Robert Gagnon,

De mandater la firme Tremblay Bois, avocats afin d'obtenir un avis sur le processus d'échéancier conforme à la loi pour l'élaboration du règlement annuel de taxation en accord avec le plan d'actions.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-07-09

LOISIRS : ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR CARDIAQUE

ATTENDU QUE les activités sportives, les festivals et autres événements sont de retour avec une présence plus importantes de citoyens dans les différents bâtiments municipaux et les espaces publics;

ATTENDU QUE Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, rappelle l'importance d'avoir bien en vue et accessible un défibrillateur cardiaque dans les endroits publics où on y pratique différents sports;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

Que ce Conseil fasse l'acquisition d'un défibrillateur cardiaque pour un montant de 1 699 \$ auprès de Prévention action santé équipement médical (PASEM) tel que recommandé afin d'être préparé, organisé et vigilant à sauver des vies et que celui-ci soit localisé sur le site du terrain des Loisirs.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-07-10

CORPORATION DES LOISIRS ET DES PARCS D'ARMAGH – PAIEMENT DE FACTURE

ATTENDU QUE Mme Cathy Fournier est secrétaire-comptable pour la Corporation des loisirs et des parcs d'Armagh;

ATTENDU QUE Mme Fournier, comme à chaque mois, a transmis une facture No. 2021-04 à la Corporation des loisirs et des Parcs d'Armagh pour ses services rendus jusqu'au 4 mai 2021, au montant de 216 \$;

ATTENDU QUE la Corporation des loisirs et des parcs d'Armagh n'entend pas payer cette facture correspondant au travail accompli pour la période du 28 mars au 4 mai 2021 et, en plus, la Corporation a retiré tous les accès à Mme Fournier;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Gilles Lacroix,

Que la facture de Mme Cathy Fournier No. 2021-04 au montant de 216 \$ soit exceptionnellement payée par la Municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-07-11

SANTÉ DES LACS ET DE LA POPULATION

ATTENDU QUE les Associations de lac, de concert avec les OBV, les MRC et les Municipalités, ont déployé beaucoup d'effort pour améliorer la qualité des eaux et de l'environnement;

ATTENDU QUE le règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) est provincial, mais applicable par les inspecteurs de la MRC;

ATTENDU QUE le 2e alinéa de l'article 2 du règlement est demeuré inchangé depuis l'adoption du règlement en 1981;

ATTENDU QUE le libellé du 2e alinéa de l'article 2 du règlement Q-2, r.22 n'oblige pas les propriétaires de résidence isolée à refaire leur système lorsque les installations sont en contact avec les eaux de la nappe phréatique ou trop près d'un lac ou d'un cours d'eau ou d'une source d'alimentation en eau publique;

ATTENDU QUE cette disposition oblige les Municipalités à faire la preuve que l'installation constitue une nuisance même lorsque le système est délabré et que son volume ne permet de toute évidence pas de recevoir et de traiter les eaux usées de la résidence qu'il dessert;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec par ses nouvelles politiques et réglementations souligne l'importance de la préservation de l'eau potable, dont notamment par la mise en place de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

ATTENDU la lenteur du processus de mise à jour des installations septiques;

ATTENDU QUE l'état de santé de nos lacs est préoccupant et requiert des actions rapides;

ATTENDU QUE le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a entrepris des travaux de refonte du règlement Q-2, r.22, et qu'il demande la collaboration des organismes municipaux afin de s'assurer notamment que les modifications apportées simplifient sa mise en œuvre et donnent davantage de latitudes aux Municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

1⁰ Que soit demandé un amendement du règlement Q-2, r.22 afin de faciliter son application et obliger le remplacement des installations septiques non conformes en priorisant les secteurs en bordure des cours d'eau.

2⁰ Qu'une copie de la présente résolution soit transmise aux MELCC, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, à la députée de Bellechasse, à la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'à l'Organisme des bassins versants de la Côte-du-Sud.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-07-12

DEMANDE D'APPUI AUPRÈS DE LA COMMISSION DE LA PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU la demande d'autorisation du ministère des Transports du Québec, auprès de la Commission de la protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), pour aliénation et utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie des lots : 4 275 983, 4 275 685, 4 276 182, 4 276 181, 4 276 198, 4 277 159 du cadastre du Québec (superficies visées totalisant 0,1909 hectares), dont le projet est la reconstruction de

ponceaux ainsi que deux servitudes permanentes de drainage pour l'égouttement des ponceaux;

ATTENDU QUE lesdites parcelles sont requises pour la reconstruction des ponceaux et l'écoulement de l'eau des ponceaux;

ATTENDU QUE cette demande n'aura pas d'effet négatif sur l'homogénéité de la communauté et sur la possibilité d'utilisation à des fins agricoles des lots avoisinants;

ATTENDU QUE la demande ne contrevient pas aux règlements en vigueur sur le territoire de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

Que ce Conseil appuie la demande d'autorisation du ministère des Transports du Québec auprès de la CPTAQ, pour aliénation et utilisation à une fin autre que l'agriculture d'une partie des lots : 4 275 983, 4 275 685, 4 276 182, 4 276 181, 4 276 198, 4 277 159 du cadastre du Québec (superficies visées totalisant 0,1909 hectares).

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-07-13

REMERCIEMENTS ADRESSÉS À MADAME STÉPHANIE LACHANCE, DÉPUTÉE DE BELLECHASSE

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

De remercier Mme Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse, adjointe parlementaire du ministre de la Famille, relativement à sa recommandation pour l'obtention de l'aide financière au montant de 50 000 \$ alloué à la municipalité d'Armagh dans le cadre du programme PPA-CE du Ministère des Transports du Québec pour l'année 2021.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-07-14

DÉCOUVERTE DES RESTES D'ENFANTS SUR LES SITES DES ANCIENS PENSIONNATS AUTOCHTONES

ATTENDU la découverte des restes d'enfants sur les sites des anciens pensionnats autochtones;

ATTENDU les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

ATTENDU le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

ATTENDU l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

EN CONSEQUENCE,

Proposé par la conseillère Marie Madeleine Sirois,
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

QUE la municipalité d'Armagh joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes d'enfants sur les sites des anciens pensionnats autochtones;

QUE la Municipalité salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

QUE la Municipalité exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à Mme Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones ainsi qu'à la FQM.

Adopté unanimement par les conseillers.

Rés.2021-07-15

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposé par le conseiller Gilles Lacroix,
Appuyé par le conseiller Maxime Bradette,

Qu'à 20 :15, l'assemblée soit levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

Je, Sarto Roy, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sarto Roy, maire

Sylvie Vachon, sec.-très /Dir.gén.